



## Heures supplémentaires non payées ?

Par **oly100**, le 12/06/2009 à 20:22

Bonjour,

Je travaille pour une société de gardiennage depuis 5 ans et j'ai un contrat de travail en CDI de 48 par mois. J'ai souvent dépassé les 48 heures sans signer d'avenant ;  
- doivent-ils me payer toutes les heures au-delà des 48h en heures supplémentaires ?

Merci

Par **responsable**, le 13/06/2009 à 17:14

A mon sens non,

Le nombre d'heure légal est de 35 heures par semaines, seulement au delà il y a déclenchement des heures supplémentaires payable mois par mois.